

## L'attente de la 'Fin des jours' dans la Communauté essénienne

Emile Puech

CNRS-Paris & EBAF-Jérusalem

Grâce aux restes de manuscrits retrouvés dans les grottes de la mer Morte, il est possible d'esquisser un aperçu de l'espérance des Esséniens qui croyaient en un Dieu fidèle à ses promesses. Le Dieu des patriarches a conclu une alliance avec eux et leurs descendants dans la fidélité à ses commandements. Les prophètes ont maintes fois souligné les infidélités du peuple; aussi la destruction du temple, l'exil et la chute de la dynastie davidique ont été les conséquences amères de cette désobéissance. Cependant Dieu a cherché sans se lasser un reste fidèle avec qui renouer son alliance, une nouvelle alliance à la suite des prophètes (e.g. 2 S 7,5-16, Ag 2,23). Avec le retour de l'exil et la reprise du culte au temple de Jérusalem, une dynastie davidique est toujours attendue à Jérusalem. Quelle perception la Communauté essénienne en avait-elle?

### - 1. La Communauté essénienne

Par chance, les manuscrits ont gardé quelques traces des débuts de son histoire, les plus clairs se retrouvent dans quelques lignes du *Document de Damas* de la Geniza du Caire dont plusieurs copies ont été retrouvées dans les grottes 4, 5 et 6 de Qumrân.

#### - 1.1. Les 20 ans de tâtonnement : le *Document de Damas* : CD I // 4Q266 2 i // 4Q268 1

Une relecture de la période post-exilique est rappelée dans des copies de la grotte 4, 4Q266 2 i et 4Q268 1 et CD I. La copie 4Q266 est datée de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. et celle de 4Q268 du début de notre ère. Le *Document* qui date peu après la mort du Maître (ca -110), connaît la soumission à Nabuchodonozor et l'exil, les agissements du peuple et la réaction divine.

#### - CD (A) I 5-13 // 4Q266 2 i 6-16 // 4Q268 1 9-17 :

<sup>3</sup>Car dans leur infidélité parce qu'ils l'avaient abandonné, Il détourna sa face d'Israël et de son sanctuaire <sup>4</sup>et Il les livra au glaive. Mais se souvenant de l'alliance des Premiers, Il laissa un reste <sup>5</sup>à Israël et Il ne les livra pas à l'extermination. À la fin de la colère, trois cent <sup>6</sup>quatre-vingt-dix ans après qu'Il les eut livrés dans la main de Nabuchodonozor, roi de Babylone, <sup>7</sup>Il les visita, et Il fit germer d'Israël et d'Aaron la racine d'une plantation pour posséder <sup>8</sup>sa terre et s'engraisser du meilleur de son sol. Alors ils comprirent leur iniquité et ils reconnurent qu' <sup>9</sup>ils étaient des hommes coupables. Ils furent comme des aveugles, comme ceux qui cherchent en tâtonnant une voie <sup>10</sup>pendant vingt ans. Alors Dieu considéra leurs œuvres, car d'un cœur parfait ils le cherchaient, <sup>11</sup>et Il leur suscita un Maître authentique pour les conduire dans la voie de Son cœur, et Il a fait connaître <sup>12</sup>aux futures générations ce qu'Il veut faire à la dernière génération, à la congrégation des traîtres, <sup>13</sup>eux qui se détournent de la voie.

#### - CD (B) XIX 33-XX 1 + 13-15

<sup>33</sup>... Ainsi tous les hommes qui sont entrés dans l'Alliance <sup>34</sup>Nouvelle au pays de Damas et ont quitté, qui ont trahi et se sont détournés du Puits d'eaux vives, <sup>35</sup>ne seront pas comptés dans l'Assemblée du peuple ni ne seront inscrits dans leur registre depuis le jour de l'enlèvement XX <sup>1</sup>du Maître authentique jusqu'à l'avènement du messie d'Aaron et (celui) d'Israël. ...<sup>13</sup>... Et depuis le jour de <sup>14</sup>l'enlèvement du Maître authentique jusqu'à la disparition de tous les hommes de guerre qui ont quitté <sup>15</sup>avec l'Homme de mensonge : environ quarante ans. À cette époque-là s'enflammera <sup>16</sup>la colère de Dieu contre Israël, comme Il a dit : *Plus de roi ni de prince* (Os 3,4) ni

de juge ni personne qui corrige selon la justice.

Le cadre chronologique du *Document* compte les 390 ans depuis la destruction du temple par Nabuchodonosor et la déportation, puis 20 ans de tâtonnements comme des aveugles dans la recherche d'une voie sous la conduite d'un Maître légitime (*mwrh šdq*). Après la génération du Maître, certains ont quitté à la suite d'un traître: environ 40 ans jusqu'à leur disparition et la venue des Messies, le prêtre et le roi. La *Règle de la Guerre* (*IQM* II 6-14) et le *pesher* du Ps. 37,10 (*4Q171* 1-10 ii 8) attestent aussi la disparition des impies au terme des 40 ans. Cette computation s'inscrit dans le cadre général des dix jubilés ou des 70 semaines d'années de Dn 9,24, et correspond, sans déformation externe, à des données vérifiables par ailleurs. La chronologie est donnée selon les critères de leur temps. D'après 2R 24,8, Jéchonias/Joachim avait dix-huit ans quand il devint roi et il régna 3 mois à Jérusalem, mais il est encore appelé roi en captivité (2R 25,27//Jr 29,2). S'agissant de la 25<sup>e</sup> année de son règne, la vision de 2Ba 1 se situe 14 ans après la chute de Jérusalem. Un même calcul en Ez 40,1 date la grande vision du nouveau temple en la 25<sup>e</sup> année de la captivité, la 14<sup>e</sup> après la ruine de la ville. De fait *CD* explicite la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor et compte depuis 587, soit les 390 ans datent la visite divine en 172. Cette date correspond à l'assassinat d'Onias III par un envoyé de Ménélas, grand-prêtre illégitime (2M 4,23-26.34), auquel succède Alcime, grand-prêtre illégitime, de 162/1 à 159 (2M 14,3). Contrairement à l'affirmation de Flavius Josèphe (*Ant.* XIII § 46 et XX §§ 237-238), rien ne prouve qu'à la mort d'Alcime, il y eut un *intersacerdotium* de 7 ans, sans grand prêtre pour la liturgie au temple. *1 Maccabées* prohasmonéen ne dit rien à ce sujet. Le fils d'Onias III dut avoir l'âge requis pour le grand sacerdoce à la mort d'Alcime en 159 alors qu'il ne pouvait pas assumer en 162, charge que Jonathan Maccabée ne revendiqua pas alors, mais en 152 pour d'autres motifs. Le nom du fils d'Onias a dû être rayé des listes sadducéennes et hasmonéennes des grands-prêtres par *damnatio memoriae*, puisqu'il fonda une Communauté au pays de Damas, "un temple d'hommes" coupé de leurs pratiques juives déviantes, et qu'il leur reprochait la scission (*IQS* VIII, *4Q174* 1 i 6, *4QMMT*).

Les 20 ans de tâtonnements du *Document* renvoient explicitement à l'interlude de 172 à 152, soit la période qui va de la mort du grand prêtre Onias III et de la fin du grand pontificat de son frère Jason philhellène en 172 au grand pontificat de Jonathan en 152, grand pontificat initié et exercé par un non sadocide. Ces 20 ans couvrent l'importance montante du groupe des Assidéens (Ἀσιδαῖοι-*hasidayyā*) de la période maccabéenne, qui est le temps de la gestation "de la racine de la plantation" du courant essénien, l'araméen חסד-*hasē*, en grec Ἐσσαῖοι ou Ἐσσηνοί, en hébreu חסיד-*hasid*. C'est le moment de la Visite divine et du départ "de la racine de la plantation" de *CD* I 5-12. "La congrégation des Assidéens, des hommes tout dévoués à la Loi" d'après 1M 2,42, dut commencer à se structurer dès l'avènement d'Antiochus Épiphane en 175 qui fit de Jérusalem une cité grecque, l'Antioche hiérosolymitaine, à laquelle souscrivit Josué/Jason introduisant l'hellénisme, politique suivie par Ménélas. Aussi lorsque Antiochus IV abolit le culte juif, Mattathias fut-il rejoint par la congrégation des Assidéens regroupés autour de Judas Maccabée contre le grand-prêtre Alcime (2M 14,6-10). Cette "plantation" entendait poursuivre et mener à bien les réformes entreprises par Néhémie, l'observance stricte du sabbat et éviter les trois filets de Bélial: fornication, richesse et profanation du sanctuaire (*CD* IV 11-V 12). Les rouleaux de Qumrân, (*C*)*D*, *4Q448*, *4Q523*, *4QMMT*, rejoignent ainsi les données des *Livres des Maccabées* et de Flavius Josèphe (*Ant.* XIII §§ 171-173) pour assurer la naissance du courant essénien, un des trois courants juifs, en 152 av. J.-C., sous Jonathan Maccabée.

## - 1.2. La communauté établie en exil à Sokoka - Qumrân

Jonathan Maccabée grand-prêtre officiellement reconnu par le Séleucide, le grand-prêtre sadocide, fils d'Onias III, se retira alors dans le désert à Sokoka - Qumrân au pays de Damas. Un groupe de prêtres et d'autres membres l'y suivirent. 'La Plantation' est vraiment établie en 152/151, comme l'écrit la *Règle -IQS VIII 4-8* :

<sup>4</sup>... Du fait de leur existence en Israël, <sup>5</sup>le conseil de la Communauté est vraiment établi pour une plantation éternelle: un temple saint pour Israël et une fondation très <sup>6</sup>sainte pour Aaron, des témoins de fidélité au droit et des élus de la volonté (de Dieu) pour expier en faveur du pays et pour rendre <sup>7</sup>aux impies leur rétribution. C'est un rempart éprouvé, une pierre angulaire précieuse. Point ne <sup>8</sup>tremblent ses fondations ni ne broncheront de leur place!

Au terme d'une longue vie, le Maître rejoignit paisiblement ses pères (*CD XIX 35, XX 14*). Le *Document* compte "environ 40 ans" (*CD XX 15*) pour la génération suivante avec la venue des Messies d'Aaron et d'Israël, la dernière avant le jugement de l'impiété, pour atteindre un total symbolique, un jubilé d'années: 490 ans (390+20+40+40). La *Règle de la Guerre (IQM II 6-14)* et le *pesher* du Ps. 37,10 (*4Q171 1-10 ii 8*) attestent aussi la disparition des impies au terme des 40 ans. Cette chronologie correspond aux "dix jubilés" de *11QM Melkisédeq-11Q13*, de *l'Apocryphon de Jérémie-4Q387 2 ii 3-4*, et aux 70 semaines d'années de Dn 9,24-27. Les *pešarîm* composés pendant cette "dernière génération" dans la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. ont relu des passages prophétiques en fonction de l'histoire présente de la Communauté et des instructions du Maître à la génération précédente. La mise par écrit au cours du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. relève de la tradition orale, ou de copies de copies sans nouvelle composition hors de l'inspiration de l'unique Maître.

## - 2. L'attente messianique : la venue d'un prophète et de deux messies

- 2.1. Les temps de la fin à quoi renvoie le concept d'eschatologie, commencent avec la venue ou la révélation de la présence du ou des messie(s). Mais la connaissance de ce moment appartient à Dieu seul à moins d'une révélation à un élu, le prophète précurseur. Dans un oracle de consolation, Jérémie annonçait la restauration de la maison de David — on l'appellera "Yahweh-notre-justice" (Jr 23,5-6)— comme reprise du nom du roi exilé Sédécias. Poursuivant la ligne des oracles de Zacharie sur les deux oints, 1Ch 17,14 et 29,22 ont réinterprété 2S 7,16 et 1R 1,39 en fonction du bi-messianisme avec l'onction du roi et du prêtre, de même encore 2Ch 26,18, les additions de Jr 33,17-18 (absentes du *OG*) et *Jubilés* 31,13-32. Dans cette même ligne et dans le cadre des soixante-dix semaines d'années de Dn 9,24, trois fonctions positives de la vision concernant le peuple et la ville sainte répondent à trois autres décrivant la présente situation impie: 1) "introduire éternelle justice" répond à "mettre un terme à la transgression", 2) "sceller vision et prophétie" à "apposer des scellés aux péchés", et 3) "oindre le saint des saints" à "expier l'iniquité". Ces trois paires relèvent de trois fonctions eschatologiques: la première relative à la justice concerne le roi-juge, la deuxième vise le prophète-instructeur, et la troisième relève du prêtre-officiant au temple. Dans le contexte agité d'un renouveau national au milieu du 2<sup>e</sup> s. et compte tenu de ces diverses traditions scripturaires, il n'est pas étonnant que le grand-prêtre en fonction ait vivement réagi à la nomination par le Séleucide du non-sadocide Jonathan Maccabée comme grand-prêtre, lequel a réuni sous un seul chef les deux pouvoirs, royal et sacerdotal, en lui adressant une *Lettre* l'invitant à revenir, *4QMMT*. Le refus de Jonathan amena le départ "au

pays de Damas” du groupe autour du Maître, prêtre et Instructeur, et du groupe qui l'y rejoignit peu après.

## - 2.2. Le prophète précurseur

La *Règle de la Communauté* (IQS IX 11) demande à ses membres de suivre ces premières recommandations “jusqu'à la venue d'un prophète (*nabi*) et des messies d'Aaron et d'Israël”. Et *4QTestimonia* - *4Q175* 5-8 rapporte que Dieu suscitera un prophète comme Moïse pour enseigner ses frères :

<sup>5</sup>Un prophète (*nby*) comme toi Je leur susciterai du milieu de leurs frères, et Je mettrai Mes paroles <sup>6</sup>dans sa bouche, pour qu'il leur dise tout ce que Je lui prescrirai. Et ainsi l'homme <sup>7</sup>qui n'écouterà pas Mes paroles que le prophète (*hnby*) exprimera en Mon nom, c'est Moi <sup>8</sup>qui lui en demanderai compte.

Ce faisant, ces deux copies de manuscrits datées *circa* 100 av. J.-C. reprennent MI 3,24 et Si 48,10 annonçant le retour du prophète Élie “avant que ne vienne le jour grand et redoutable pour ramener le cœur des pères vers les fils et rétablir les tribus de Jacob”. Cette attente est aussi connue du manuscrit essénien *4Q521* 2 ii x]//iii 1-2 :

ii<sup>x</sup>ils se sont souvenu des commandements que Tu leur avais commandés // iii<sup>1</sup>et du précepte de {Tes} <Ta> faveur{s}, et je les libérerai au[ *jour redoutable, et Tu les combleras* ] <sup>2</sup>de consolations : ‘Les pères reviennent vers les fils’.”

Ces lignes résument MI 3,22b (*hwq*) puis 3,24aa. En effet, la colonne précédente rapporte avec quelques détails les actions merveilleuses que Dieu fera en ces jours-là par son/ses intermédiaire(s) messenger(s), *4Q521* 2 ii :

<sup>1</sup>car ]les cieux et la terre obéiront à Son/Ses(?) messie(s), <sup>2</sup>[et rien de ce ]qu'ils contiennent ne détournera des commandements des saints. <sup>3</sup>Raffermissiez-vous, vous qui cherchez le Seigneur dans son service.

<sup>4</sup>N'est-ce pas en cela que vous trouverez le Seigneur, tous ceux qui ont l'espérance dans leur cœur? <sup>5</sup>Car le Seigneur discernera les pieux et les justes Il appellera par le(ur) nom, <sup>6</sup>et sur les humbles reposera Son Esprit et les fidèles Il renouvellera pas Sa force. <sup>7</sup>Car Il honorera les pieux sur un trône de royauté éternelle, <sup>8</sup>libérant les prisonniers, rendant la vue aux aveugles, redressant les cour[bés]. <sup>9</sup>Aussi pour toujours je me joindrai[ à ceux qui sont dé]livrés et dans Son amour Il [aura pitié], <sup>10</sup>et le fru[it d'une œuv]re bonne ne sera différé pour personne, <sup>11</sup>et des actions glorieuses qui n'ont jamais eu lieu, le Seigneur accomplira comme Il l'a d[it]. <sup>12</sup>Car Il guérira les blessés et les morts Il fera (re)vivre, les humbles Il évangélisera <sup>13</sup>et les [indigent]s Il comblera, les déracinés Il conduira et les affamés Il comblera, <sup>14</sup>et [...]

Il semble que le Prophète attendu pour préparer la venue du/des messie(s) peut ne pas être-un oint, le nouvel Élie. En effet, même si les cieux et la terre obéissent à Élie qui pouvait fermer les cieux et faire descendre le feu, en *4Q521* 2 ii 1 le/les messie(s) attendu(s) semble(nt) distinct(s) de celui qui s'adresse à la première personne “je les libérerai”. En ce sens, *4Q521* 2 iii 1-2 rejoint les recommandations de suivre les premières réglementations “jusqu'à la venue du Prophète (*nby*) et des Messies d'Aaron et d'Israël” dans la *Règle IQS IX 11* et en *4QTestimonia* - *4Q175* 1-8. Déjà un fragment de papyrus araméen, *4Q558* 51 ii 3-5, faisait allusion au retour d'Élie :

<sup>3</sup>le huitième comme élu. Et voici que Moi, [Je ...] <sup>4</sup>C'est pourquoi J'enverrai Élie avan[t que vienne mon jour, jour d'angoisse(?) qui] <sup>5</sup>augmentera par l'éclair inten[se ...].”

Une même attente est présente parallèlement dans une autre tradition juive. 1M 14,41 rapporte que “Simon fut prince et grand-prêtre jusqu'à ce que paraisse un prophète accrédité -

ἕως τοῦ ἀναστῆναι προφήτην πιστόν” (voir aussi 1 M 4,46 à propos des pierres désacralisées de l'autel des holocaustes). L'attente de la venue d'un prophète était donc généralisée dans différents milieux juifs au 2<sup>e</sup> s. av. J.-C. et ce jusque dans le NT.

### - 2.3. Les messies : le prêtre et le roi

Dn 9,24 énonçait aussi la venue des figures royale et sacerdotale, ce que reprend *4QTestimonia* - *4Q175* 9-13 et 14-20 dans l'ordre des séquences bibliques sur l'étoile et le sceptre en Nb 24,15-17, et sur Lévi en Dt 33,8-11, mais sans vouloir souligner la priorité du messie roi sur le messie prêtre déjà attestée en *IQS IX* 11 qui demande aux membres de la Communauté de se conformer aux premières réglementations 'd bw' nby' wmsyhy 'hrwn wysr'l - “jusqu'à la venue d'un prophète et des messies d'Aaron et d'Israël”. Cette énumération faite en passant laisse entendre que l'attente qui mettra fin à la période présente, est une espérance bien établie confirmant l'état de la question à la veille de leur séparation au pays de Damas. Une même espérance se retrouve dans la *Règle de la Congregation IQSa II* 11-22 :

<sup>11</sup>... Quand se joindra<sup>12</sup>à eux le Messie [pour un banquet], il prendra [place en] tête de toute la congrégation d'Israël, et tous <sup>13</sup>[ses] frères parmi les fils d'Aaron, les prêtres [invités aux] convocations des hommes désignés, siégeront <sup>14</sup>de[avant lui, chacun] selon sa dignité. Ensuite [viendra le Messie] d'Israël, et siégeront devant lui les chefs des <sup>15</sup>mil[liers d'Israël, ...

De même dans la *Règle des Bénédictiones* - *IQSb I* 21-III 21, la bénédiction du grand-prêtre précède celle des prêtres et du Messie roi (V 20-29). La précellence du prêtre sur le roi est ancienne depuis la période post-exilique, comme le rapporte le *Testament de Lévi* araméen, *IQ21 I* 2 :

“... à toi et à tes [fi]ls, la royauté du sacerdoce est plus grande que la royauté du [glaive ...”.

Le *Document (de Damas)* qui cite *Jubilés*, doit dater *circa* 100 av. J.-C. peu après la rédaction des *Règles* et la mort du Maître. La copie *CD B XIX* 9-11 rappelle le contexte de Dn 12,1-3, et attend la venue des deux messies avec des précisions, *XIX* 33-XX 1 :

<sup>9</sup>Ceux qui lui sont fidèles, ce sont les pauvres du troupeau. <sup>10</sup>Ceux-là seront sauvés au temps de la Visite, alors que les restants seront livrés au glaive lors de la venue du Messie <sup>11</sup>d'Aaron et (de celui d')Israël (*bbw' mšyh 'hrwn wysr'l*) ... <sup>33</sup>Ainsi tous ceux qui sont entrés dans l'alliance <sup>34</sup>nouvelle au pays de Damas et ont quitté, qui ont trahi et se sont détournés du puits d'eaux vives, <sup>35</sup>ne seront pas comptés dans l'assemblée du peuple et ne seront pas inscrits dans leur liste depuis le jour de la réunion (à ses pères) *XX*<sup>1</sup>du docteur de la Communauté jusqu'à l'avènement du Messie d'Aaron et de (celui) d'Israël (*'d 'mwd mšyh m 'hrwn wmysr'l*).

La copie *CD A XII* 23-XIII 1 atteste elle aussi le bi-messianisme en précisant les règlements internes dans l'organisation des camps jusqu'à l'avènement des messies d'Aaron et d'Israël, de même encore *CD A XIV* 18-19 // *4Q266* 10 i 10-13 :

<sup>18</sup>... Et telle est l'interprétation des commandements selon lesquels ils doivent juger <sup>19</sup>jusqu'à l'avènement du ]Messie d'Aaron et (celui) d'Israël et sera pardonnée leur faute par *l'offrande et le sacrifice pour le péché*.

Si la désignation du personnage en *4Q521* 2 ii 1 “les cieux et la terre obéiront à son/ses messie(s)” n'est pas claire, il n'en va pas de même en 2 iii 2-6 où, après la mention du prophète, il est question du sceptre et du royaume messianique, du messie-roi dans le contexte de la joie messianique accompagnant sa venue :

<sup>3</sup>que la bénédiction du Seigneur dans sa bienveillance[ a ...] <sup>4</sup>la terre a jubilé en tous lieu[x ...] <sup>5</sup>car tout Israël dans l'exultation[ a acclamé son messie/roi(?) ] <sup>6</sup>et [son] sceptre, et ils exulteront[ ...

Les *Bénédictions patriarcales* - 4Q252 V 3-7, citant Gn 49,10a au sujet du souverain de la tribu de Juda, laissent entendre que le Maître est le scrutateur de la Loi qui a gardé fidèlement l'alliance de Dieu avec son peuple. L'interprétation du passage de *Genèse* décrit la venue du roi messie accompagné par le prêtre et maître :

... (*vacat*) jusqu'à la venue du messie de justice, le Rejeton de <sup>4</sup>David, car à lui et à sa descendance a été donnée l'alliance de la royauté de son peuple jusqu'aux générations perpétuelles. Celui qui <sup>5</sup>a gardé l'al[liance de la royauté de son peuple, c'est le Scrutateur de] la Loi avec les hommes de la Communauté, car <sup>6</sup>[l'alliance du sacerdoce qui a gardé la Loi à la fin des jour]s(?), c'est l'assemblée des hommes de <sup>7</sup>[son conseil, ...

4QBénédictions<sup>b</sup> - 4Q287 10 3 citant Is 11,2 devrait renvoyer au messie roi davidique sur qui repose l'Esprit : "Et] l'esprit sain[t repo]jera sur son messie[... *wnh]h 'l mšyh w rwh qwd[š.*

La bénédiction du messie roi dans la *Règle des Bénédictions IQSb* V 20-29 est assez explicite :

<sup>20</sup>Pour l'instructeur, pour bénir le prince de la Congrégation que [Dieu a établi ...] <sup>21</sup>sa puissance et pour qui Il renouvellera l'alliance de D[avid] afin d'établir la royauté de son peuple à jamais <sup>22</sup>pour juger avec justice les faibles, pour] arbitrer avec équité les humbles de la terre, pour marcher devant Lui en parfait dans toutes les voies de [vérité(?)] <sup>23</sup>et pour établir son alliance sainte lors de la détresse de ceux qui [le] cherchent. Que le Seigneur [t'élève] à une hauteur sans limite (...<sup>24</sup>...)[...] par ton sceptre tu dévasteras la terre et par le souffle de tes lèvres <sup>25</sup>tu feras mourir les impie[s. C'est sur toi que repose l'esprit de conseil et de vaillance éternelle, l'esprit de connaissance et de crainte de Dieu <sup>26</sup>...(Is 11,1-5 + Mi 4,13 ; 7,10, <sup>27</sup>...). Car Dieu t'a établi comme sceptre <sup>28</sup>sur les dominateurs. Devant toi ils s'empresseront et se prosterneront, et toutes les nations te serviront, et par son saint nom, il te fortifiera. <sup>29</sup>Tu seras comme un li[on qui ...

Cette même image était aussi au cœur du *Document*, CD A VII 15-21// 4Q266 3 iii 21 et 4Q269 5 4 :

(citation d'Am 5,26). Les livres de la Loi, ce sont la tente <sup>16</sup>du roi selon qu'il est dit : *Je relèverai la tente croulante de David* (Am 9,11). Le roi, <sup>17</sup>c'est l'assemblée, et les piédestaux/le piédestal des images, ce sont les livres des prophètes <sup>18</sup>dont Israël a méprisé les paroles. Et l'étoile, c'est le Scrutateur de la Loi <sup>19</sup>qui viendra à Damas comme il est écrit : *Une étoile s'est avancée de Jacob et un sceptre s'est levé <sup>20</sup>d'Israël* (Nb 24,17). Le sceptre, c'est le Prince (*nšy'*) de toute la congrégation et à son avènement *il abattra <sup>21</sup>tous les fils de Seth* (Nb 24,17).

Une même présentation du bi-messianisme est reprise par le *Midrash eschatologique* - 4Q174 1-2 i 10-13 :

<sup>10</sup>["Et Yhwh t'annonce qu'Il te bâtera une maison, et Je susciterai ta descendance après toi et J'établirai le trône de sa royauté <sup>11</sup>[à ja]mais. Moi, Je serai pour lui un père et lui, il sera pour moi un fils" (2 S 7,11b-14). C'est lui le rejeton de David devant se tenir avec le Chercheur de la Loi qui <sup>12</sup>[viendra] à Si[on à] la fin des jours, comme il est écrit : "Et Je redresserai la hutte croulante de David (Am 9,11a)". C'est elle la hutte <sup>13</sup>croulante de David qui se dressera pour sauver Israël.

Si le *Rouleau de la Guerre (IQM V)* n'a pas conservé de passage sur le Prince dans la dramato-liturgie de la guerre eschatologique, le manuscrit 4Q285 4 cite la prophétie d'Ez 39,3-4 sur la défaite de Gog, prince de Magog, pour annoncer celle du roi des *Kittîm* par le Prince de la Congrégation. 4Q285 7 1-6 continue en citant Is 10,34-11,1 :

... comme il est écrit dans le livre ]d'Isaïe le prophète : "Et seront abattus <sup>2</sup>[les taillis de la forêt par le fer et le Liban par un puissant ]tombera, et un rejeton sortira de la souche de Jessé." <sup>3</sup>[Ce sont les *Kittîm* qui feront la guerre à Israël et au] germe de David et ils seront jugés avec <sup>4</sup>[les guerriers des nations et ils tomberont, les *Kittîm* et leur roi,] et le mettra à mort le Prince de la Congrégation, le reje[ton de <sup>5</sup>David, et il frappera les *Kittîm* et les tuera par des coup]s et des blessures. Et donnera ordre le Prêtre <sup>6</sup>[en chef et les prêtres purifieront le pays(?) des t]ués des *Kittîm*[...

Une même présentation du Prince, rejeton de David, vainqueur des ennemis, est donnée dans le *peshar d'Isaïe* - 4Q161 2-3 i 19-29 dans une interprétation d'Is 10,24 et 28-32 :

<sup>19</sup>... le bâton, c'est] le Prince de la Congrégation et ensuite il s'éloignera de[... <sup>26</sup>L'interprétation de ]la parole concerne la fin des jours au sujet de la venue du [roi des Kittîm faisant la guerre contre <sup>27</sup>le Prince de la congrégation dans sa montée depuis la vallée d'Akko pour combattre la Philistié...

puis sur Is 11,1-5, le *peshar* 4Q161 7-10 ii 15-29 continue :

<sup>22</sup>L'interprétation de la Parole concerne le Rejeton de ]David qui se tiendra à la fi[n des jours pour sauver <sup>23</sup>Israël et pour détruire] ses [en]nemis. Et Dieu le soutiendra par [un esprit de va]illance et[ par un esprit de <sup>24</sup>sagesse et Il lui donnera un tr]ône de gloire, une couronne de sa[nteté] et des vêtements de broderi[e <sup>25</sup>et Dieu remettra le sceptre du pouvoir] dans sa main, et sur toutes les na[tions]s il dominera. Et Magog <sup>26</sup>[- - et to]us les peuples son épée jugera. Et ce qu'il dit : "Ce n'est pas <sup>27</sup>[d'après ce que voient ses yeux qu'il jugera] et ce n'est pas d'après ce qu'entendent ses oreilles qu'il arbitrera" (Is 11,16b-17). Son interprétation, c'est que <sup>28</sup>[les prêtres scruteront la Loi(?)] et selon ce qu'ils lui enseigneront, ainsi il jugera, et sur leurs paroles <sup>29</sup>[il prononcera la sentence ...] après lui sortira un des prêtres de renom et dans sa main les vêtements de // [iii] broderie pour l'en revêtir.

La présence des deux personnages lors de ces combats eschatologiques contre les nations, Kittîm et Magog (Ézéchiél 38-39) montre la soumission du roi davidique, même victorieux, au prêtre interprète de la Loi.

Tous ces textes qumraniens qui s'inscrivent dans l'attente des deux figures messianiques depuis le retour de l'exil, passent pour une sévère critique des Hasmonéens qui ont réuni sous un seul chef les pouvoirs politique et sacerdotal, si bien que la fidélité à la tradition reçue a motivé leur séparation et le départ au pays de Damas (Sokoka-Qumrân).

Daniel al-Qumisi, qaraïte dont la proximité de pensée avec l'essénisme dépend du contact avec les manuscrits retrouvés (et mieux conservés) peu avant à la fin du 8<sup>e</sup> s., identifia le Maître de Justice avec le Nouvel Élie. Ainsi le Prophète attendu - Nouvel Élie identifié au Maître de Justice docteur, prophète et prêtre de l'avant dernière génération du *Document*, CD A I 11-12 et B XX 13-16 (*supra* 1.1.) est celui à qui Dieu a révélé les mystères tenus cachés. C'est aussi ce que précise l'allégorie du Puits (= la Loi) et de ceux qui le creusent, les convertis de Juda qui séjournent au pays de Damas, avec le Scrutateur de la Loi - le Maître qui donne les instructions à suivre "sans lesquelles ils ne peuvent progresser jusqu'à l'avènement de celui qui enseignera la justice à la fin des jours" CD VI 2-11 // 4Q266 3 ii 9-17.

#### - 2.4. La fin des jours - 'hryt hymym

L'Épilogue de la *Lettre* (4QMMT) envoyée par le Maître à son opposant Jonathan Maccabée vers 152/151 atteste des plus anciens emplois qumraniens de cette expression (voir 4Q397 IV 15, V 11.13.14.[16], VI 4), en référence aux bénédictions et malédictions eschatologiques au temps de la victoire sur le mal. Les 490 ans du *Document* (CD B XIX 33-XX 16) comptaient 'environ 40 ans' après la mort du Maître (vers 110), le temps de l'avènement des messies et de l'éclatement de la colère divine, même calcul repris dans la *Règle de la Guerre* (1QM II 6-14) et le *peshar* du Ps. 37,10 (4Q171 1-10 ii 8). D'après ces données, le terme devait approximativement arriver vers 70-60 av. J.-C., soit vers la fin de la génération qui a suivi la mort du Maître. L'objet des *pesharîm* datant de la deuxième génération était d'interpréter les paroles des Prophètes et des Psaumes en fonction des révélations du Maître et de ses instructions pour la Communauté de ses fidèles (1QpHa VII 3-5). La *Règle de la*

*Congrégation (IQSa I 1)* explicite elle aussi quelques instructions pour la génération de “la fin des jours” et la conduite à tenir lors de la venue des messies, il en est de même pour la venue des messies du *Midrash 4Q174 1-2 ii 10-13* et *4QpIs<sup>a</sup>-4Q161 7-10 ii 15-29*.

Mais comme la fin a tardé, l'interprétation de type purement chronologique tend à passer à une interprétation théologique comme relecture pour les générations suivantes, celle des copies des *pesharîm*. Cependant la fin des jours arrivera. à son temps, voir *IQpHa VII 1-14* :

<sup>1</sup>Et Dieu dit à Habacuc d'écrire ce qui doit arriver au sujet de <sup>2</sup>la génération dernière, mais la réalisation finale Il ne lui fit pas connaître. *vacat* <sup>3</sup>Et ce qui est dit *afin qu'y coure le lecteur* (Ha 2,2b), <sup>4</sup>ceci s'interprète au sujet du Maître de justice à qui Dieu a fait connaître <sup>5</sup>tous les secrets des paroles de Ses serviteurs les prophètes. *Car encore une vision* <sup>6</sup>*pour une date fixée, elle aspire au terme et elle ne peut tromper* (Ha 2,3a).

<sup>7</sup>Son interprétation c'est que se prolongera le terme ultime et qu'il dépassera tout <sup>8</sup>ce qu'ont dit les prophètes, car les secrets de Dieu émerveillent. <sup>9</sup>*Si elle s'attarde, attends-la, car elle va venir et elle ne* <sup>10</sup>*tardera pas*. (Ha 2,3b). *vacat* Son interprétation concerne les hommes de vérité, <sup>11</sup>ceux qui pratiquent la Loi, dont les mains ne se lassent pas de servir <sup>12</sup>la vérité quand se prolonge pour eux le terme ultime, car <sup>13</sup>tous les termes de Dieu arrivent en leur temps fixé comme Il a décrété <sup>14</sup>pour eux dans les secrets de Sa prudence.

Le *peshar* de *Michée (IQ14 10 3-7 +20+6)* envisage le jugement à la fin des jours :

*Et quels sont les hauts lieux de Juda? N'est-ce pas Jérusalem?* (Mi 1,5c). L'interprétation de la parole concerne] le Maître de Justice qui est celui <sup>5</sup>[qui enseigne la Loi aux] hommes de son [conseil] et à tous les volontaires pour être agrégés aux élus d' <sup>6</sup>[Israël et à tous ceux qui entrent] dans le conseil de la Communauté qui seront sauvés au jour du <sup>7</sup>[jugement, à] la fin des j[ours] ...

De même à son terme, le jugement divin condamnera tous les impies (*IQpHa XIII 1-4*). Le prêtre impie et ses adeptes condamnés à la destruction définitive (XII 2-6), commencera alors la phase ultime du salut pour les justes, le temps de la paix, voir l'Épilogue de *MMT* et le *peshar* du Ps 37,32-33 - *4Q171 1-10 iv 7-10* qui renvoie explicitement à la *Lettre MMT* envoyée par le Maître au grand-prêtre et roi Jonathan Maccabée :

<sup>7</sup>(Ps 37,32-33) <sup>8</sup>Ceci s'interprète du [Prê]tre Impie qui é[pi]ait le Maîtr[e] de Justi[ce et cherchait à] le faire mourir [selon les paroles du droi]t et de la Loi <sup>9</sup>qu'il lui avait envoyées, mais Dieu ne [l'abandonne]ra pas [dans sa main] et Il ne[ le trouvera] pas [coupable lors] de son jugement. Quant à[ lui, Dieu] (lui) rendra sa rétribution en le livrant <sup>10</sup>dans la main des brutes des nations pour exécuter sur lui [le jugement].

Dans ses diverses parties (calendriers, règlements, épilogue), la *Lettre* indiquait les voies de la Loi à suivre en vue des bénédictions pour éviter les malédictions, et à la génération suivante, les *pesharîm* explicitent leurs conséquences lors du jugement de la Visite divine (e.g. *peshar Isaïe - 4Q162 1 ii 1-2*).

### - 3. Le Jugement: résurrection, vie éternelle / châtiments éternels

- 3.1. La guerre de libération, la reprise du culte concernent l'ère messianique, mais est attendue une dernière étape, celle de la paix eschatologique qu'inaugurera le jugement divin, le renouvellement des cieux et de la terre, débarrassée des méchants et de Bélial, à la suite d'Is 65,15b-20. Ainsi le *peshar* du Ps 37- *4Q171 1-10 ii 9-12* et *iii 1-13* :

(Ps 37,11). Son interprétation concerne <sup>10</sup>la congrégation des pauvres qui supportent le temps de l'humiliation, ils seront délivrés de tous les pièges de <sup>11</sup>Bélial. Ensuite ils se délecteront de toutes les dé[li]ces de la terre et ils prospéreront de tous les excès de <sup>12</sup>la chair.

(Ps 37,18-19). Son interprétation concerne *iii* <sup>1</sup>les convertis du désert qui vivront mille générations dans le salut, et tout <sup>2</sup>l'héritage d'Adam leur appartiendra, ainsi qu'à leur race à jamais.



(Ps 37,21-22). <sup>10</sup>Son interprétation concerne la congrégation des pauvres [à qu]i appartient l'héritage de tout l'univers [car] <sup>11</sup>ils posséderont la haute montagne d'Isra[ël et sur] sa [monta]gne sainte ils se délecteront. *Et [ceux qui seront mau]dits par Lui <sup>12</sup>seront retranchés*, ce sont les brutes de l'al[liance, les im]pies d'Israël, qui seront retranchés et détruits <sup>13</sup>pour toujours.

L'avenir espéré d'une très longue vie rappelle le retour au paradis des origines, l'héritage d'Adam avant la chute, possédant l'univers et vivant dans l'intimité de Dieu, de même *CD VII 4-6*. Cette conception de l'eschatologie collective des fils de lumière au jour du jugement est attendue par la résurrection des justes ou la transformation en gloire des justes encore en vie sur une terre purifiée. C'est l'espérance de ceux qui sont inscrits dans le livre de vie (Dn 12,1-3, Is 26,14.19, Dieu fera disparaître la mort Is 25,8). Toute la création participe au jugement divin en *4QInstruction (4Q416 1 10-13 // 4Q418 229 + 1-2c + 212)*:

<sup>10</sup>Dans les cieus Il jugera l'œuvre d'impiété et tous ses fils fidèles trouveront grâce de[*vant Lui, et l'impiété arrivera à*] <sup>11</sup>sa fin. Seront effrayés et ébranlés tous ceux qui se sont fourvoyés par elle, car les cieus craindront, [*la terre tremble*]ra [*de sa place,*] <sup>12</sup>les mers et les abîmes seront effrayés. Seront anéantis tous les esprits de chair, et les fils des cieu[x se ]ré]jouiront *et ils exulteront le jour de*] <sup>13</sup>Son jugement et toute iniquité cessera.

Lors du Jugement, les impies seront condamnés alors que les justes ressusciteront dans la gloire en compagnie des anges, parce que le lot du juste est avec les anges, comme le rappelle *4Q418 81+81a 2-5*. D'autres fragments de *4Q418 69 ii + 60 4-14 // 4Q417 5 1-5* précisent:

Et maintenant insensés, y a-t-il quelque bien qui n'ait pas été <sup>5</sup>façonné? Une tranquillité qui n'ait pas existé? Un décret qui n'ait pas été fixé? Et que peuvent lamenter les morts sur to[us ]leur[s jours?]<sup>6</sup> Vous, vous avez été façonnés pour[ le Shé]ôl, et à la fosse éternelle est votre retour, lorsqu'il s'éveillera et [*expose*]ra votre péché. [*Les occupants de*] <sup>7</sup>ses cachots s'insurgeront contre votre plaidoirie et tous les destinés-à-l'éternité, les chercheurs de vérité, se réveilleront pour votre jugement. [*Alors*] <sup>8</sup>seront anéantis tous les insensés, et des fils d'iniquité on ne trouvera plus, [et to]us ceux qui s'adonnent à l'impiété se dessécher[ont. *Alors,*] <sup>9</sup>lors de votre jugement, seront ébranlées les fondations du firmament, et tonnera toute l'ar[mée des an]g[es et (re)vivront tou]s ceux qui ont aimé [*la vérité.*] <sup>10</sup>*vacat*

Et vous, les élus fidèles qui poursuivez la [*compréhension,*] qui assidûment recherchez la sagesse, et qui veillez <sup>11</sup>sur toute connaissance, comment pouvez-vous dire: Nous nous sommes épuisés à la compréhension et nous avons veillé à la recherche de la connaissance en [tout] temps et en tout li[eu]? <sup>12</sup>Mais on ne se fatigue pas dans les années d'éternité! Ne prend-on pas plaisir à la vérité pour toujours? Et la connaissance [*continuellement*] ne nous sert-elle pas? Les fi[ls des] <sup>13</sup>cieus dont l'héritage est la vie éternelle, peuvent-ils vraiment dire: Nous nous sommes épuisés dans les œuvres de vérité et [*nous nous*] sommes fatigués <sup>14</sup>à tous moments? N'est-ce pas dans la lumière éternelle qu'ils chemi[ne]nt [*tous dans des demeures*] de gloire et une abondance de splendeur?

Découvrant le mystère de l'existence et la justice divine lors du Jugement, le sage connaît l'issue d'une conduite selon les commandements ou dans l'insouciance et le péché, le châtiment de l'impie au Shéol ou l'héritage des saints, la récompense du juste dans la gloire avec les anges, même idée en *4Q184 1* pour ceux qui suivent Dame Folie au lieu de la Sagesse. Par les images de l'éveil du Shéôl, du réveil des justes assistant au jugement des insensés et de la résurrection des justes (Il. 6-9), *l'Instruction* reprend l'idée de la résurrection des seuls justes de *1Hénoch 91,10* "le juste se lèvera de son sommeil", de Dn 12,1-3 et du *Pseudo-Ézéchiel-4Q385 2 2-10 // 4Q386 1 i 1-10 // 4Q388 7 3-7*:

<sup>2</sup>*Et je dis*: 'Yhwh,] j'en ai vu beaucoup en Israël qui ont aimé Ton nom et ont marché <sup>3</sup>dans les voies de[ *justice. Mais*] quand cela arrivera-t-il et comment seront-ils récompensés pour leur fidélité?' Et Yhwh me <sup>4</sup>dit: 'Moi, Je (le) ferai voir aux fils d'Israël et ils sauront que Je suis Yhwh.'

<sup>5</sup>[*Et Il dit :*] ‘Fils d’homme, prophétise sur les ossements et dis : Que se rapprochent chaque os de son vis-à-vis et chaque articulation <sup>6</sup>[*de son vis-à-vis.*] *Et il en fut*] ainsi. Et Il dit une deuxième fois : ‘Prophétise. Que les tendons poussent sur eux et qu’ils se couvrent de peau <sup>7</sup>[*par dessus.*] *Et il en fut ainsi.*] Et Il dit encore : ‘Prophétise aux quatre vents du ciel et qu’ils insufflent l’esprit <sup>8</sup>[*en eux et qu’ils vivent.*] *Et il en fut ainsi.*] Et se dressa une grande foule d’hommes et ils bénirent Yhwh Sabaôt qui <sup>9</sup>[*les a fait (re)vivre. vacat*] Et je dis : ‘Yhwh, quand cela arrivera-t-il ?’ Et Yhwh me dit : [ ‘*Fils <sup>10</sup>d’homme, quand ... les ]cieux(?)*, un arbre se courbera et se redressera [ ...’

La relecture d’*Ézéchiel* 37 veut rassurer les fidèles sur leur salut en leur promettant la résurrection des corps et l’abrègement des jours de détresse à la suite de Dn 12,1-3.

De même pour encourager les fidèles à la persévérance dans leur choix, l’*Apocalypse messianique* - 4Q521 dresse un tableau impressionnant des récompenses et châtements éternels, 4Q521 7+5 ii :

...[Voyez tout ce [qu’a fait <sup>2</sup>le Seigneur, la ter]re et tout ce qu’elle contient, (les) mers[ et tout <sup>3</sup>ce qu’elles contiennent,] et toute étendue d’eau et (les) torrents.

<sup>4</sup>[*Réjouissez-vous, vous to]us qui faites le bien devant le Seigneur[r, <sup>5</sup>les bénis et no]n comme ceux-là, des maudit[s,] car pour la mort ils sero[nt, lorsque <sup>6</sup>le vivificateur re[ssuscitera ]les morts de son peuple.*

<sup>7</sup>Nous rendrons grâce et nous annoncerons les justices du Seigneur qui [*a délivré(?)*] <sup>8</sup>les fil[s de la mo]rt, et a ouvert [*les tombeaux des morts de son peuple pour le jugement(?)*] <sup>9</sup>et [*l’ange*] a ouvert[ *les livres où sont inscrites (toutes) leurs actions(?)*] <sup>10</sup>et[ *le Seigneur a siégé sur Son trône royal pour le Jugement(?)*] <sup>11</sup>et la vallée des mort[s a rendu (tous) ses morts et s’est relevée une grande foule(?)] <sup>12</sup>et le pont de l’abî[me a exercé sur eux le jugement selon leurs actions. Ainsi(?)] <sup>13</sup>se sont figés les maudits[dans le Shéôl infernal dans un étang de feu/les ténèbres éternelles/les Abaddons(?),] <sup>14</sup>mais se sont présentés devant les Cieux (= Dieu)[ *les justes dans la lumière éternelle(?)*] <sup>15</sup>et to]us les anges[ *bénirent le Seigneur qui a exécuté(?)*] <sup>16</sup>les actes de justice ]pour[ *tous les mortels(?)*] ...

Lors du Jugement, Dieu qui a créé le monde, procédera à une nouvelle création en ressuscitant les morts de son peuple, en ouvrant les tombeaux ou en transformant les mortels ; les non-inscrits dans le Livre ou maudits seront pour la mort, le pont de l’abîme assurant le tri, les maudits ne pouvant traverser l’abîme sur un pont trop étroit tombent figés dans le Shéôl ténébreux ou un étang de feu, tandis que les justes traversent sans encombre sur un large pont et ils se présentent devant Dieu et sont accueillis par les anges dans la lumière éternelle, voir déjà *Psaumes* 49,16 et 73,24 “Dieu me rachètera et de l’emprise du Shéol Il me prendra”, comparer la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare en Lc 16,22-28. Les actions bonnes ou mauvaises de chacun assurent l’étroitesse ou la largeur du pont de la traversée abyssale et l’entrée pour tous dans un au-delà glorieux ou ténébreux, en reprenant et adaptant l’image du Pont Činvat du zoroastrisme. La résurrection n’est pas une revivification ou un retour sur terre, mais une complète métamorphose dans l’entrée au paradis en compagnie des anges. Le corps du ressuscité est un corps spirituel, ainsi que l’ont bien compris 1 Co 15, Mt 22, 23-30 et //, et Act 23,8 :

Les Sadducéens disent qu’il n’y a pas de résurrection : ni ange ni esprit, tandis que les Pharisiens professent l’un et l’autre.

La croyance des Esséniens à la résurrection des corps qu’ils ont puisée dans les Écritures, est bien affirmée dans leurs écrits, dès les débuts de leur séparation au pays de Damas, 4QMMT (4Q398 14-17 i 3-4), 1QS III 13 - IV, l’*Instruction sur les deux esprits* est centrée sur la Visite divine avec les récompenses (gloire, joie et lumière éternelle) et les punitions eschatologiques (perdition éternelle dans le feu des antres ténébreux), CD II 3-13, VIII 3-4.20 (destruction

éternelle des méchants et vie éternelle dans la gloire d'Adam), et des passages des Hymnes *IQH* 53, V 21-29, XIV 29-38, XIX 13-17, XXV 34-XXVI et //, *et passim*: disparition définitive des méchants et résurrection des justes dans la gloire lors de la conflagration universelle et une terre nouvelle.

#### - 4. Conclusion

Un survol des principales attestations dans les manuscrits de l'espérance des Esséniens a relevé les grands traits de leur attente eschatologique conçue comme un retour au Paradis des origines avant la faute en compagnie des anges. La fidélité de Dieu à l'alliance par delà la grande épreuve de l'exil s'est concrétisée dans un reste dut se retirer au pays de Damas et méditer les secrets du plan divin. Il attendait la venue des messies prêtre et roi préparée par celle du prophète, Nouvel Élie, à la fin d'un jubilé de jubilé (490 ans). Lors de la guerre de libération, le mal sera vaincu définitivement. Au Jugement divin, lors de l'ébranlement de l'univers et du renouvellement de la création, les méchants recevront leurs châtiments éternels dans les ténèbres infernales, et les justes ressusciteront glorieux accueillis en compagnie des anges, des corps spirituels.

Leur espérance en la vie future s'est traduite dans les sépultures (à *Khirbet Qumrân*) en attente de la résurrection des corps. Les corps disposés tête au sud, dans les tombes à *loculus* du cimetière principal, font face au Paradis de Justice et au trône de Dieu au nord - Saphon (voir Is 14,13-14, Ps 48,3, *1 Hénoch* 25,3-5) sous lequel reposent les âmes, voir Ap 6,9). Lors du Jugement, les corps se lèveront et se 'réanimèrent' pour entrer dans la compagnie des anges dans le paradis promis.

Mais la croyance des Esséniens à la résurrection n'est en rien liée au sort des martyrs des guerres maccabéennes, elle leur est bien antérieure, dépendant de la méditation prolongée des Écritures, et véhiculée dans leurs divers écrits. La notice d'Hippolyte (*Elenchos* IX § 27) attribuant aux Esséniens la croyance à la résurrection de la chair devenant immortelle au même titre que l'âme lors du jugement, à la conflagration de l'univers et au châtiments éternels des injustes, reflète plus fidèlement l'eschatologie essénienne selon le schéma d'une eschatologie individuelle et collective, sans nul besoin de la christianiser pour réfuter une hérésie selon l'opinion commune. La notice de Flavius Josèphe (*Guerre* II §§ 151-158) attribuant aux Esséniens une croyance à l'immortalité de l'âme préexistante, est une croyance fondamentalement grecque dans une formulation néo-pythagoricienne. Or l'anthropologie essénienne est de type sémitique, non celle, dualiste, de l'immortalité de l'âme de l'eschatologie individuelle grecque. Sur ce point, la croyance des Esséniens est comparable à celle des Pharisiens mais opposée à celle des Sadducéens.

Les manuscrits et la ruine de Qumrân/Sokoka permettent de répondre à la question de la croyance des Esséniens que les notices anciennes laissaient pendante. Les deux notices paraissent dépendre d'une source antérieure que chaque auteur a transmise en l'adaptant à ses convictions ou/et à celles de ses lecteurs. Les châtiments des méchants dans le Shéôl infernal et les récompenses des justes recevant la gloire d'Adam en compagnie des anges lors du Jugement avec une conflagration universelle et une terre nouvelle ne peuvent se comprendre que pour des corps ressuscités dans la gloire dans le schéma d'une eschatologie collective avec Hippolyte, et non d'une eschatologie individuelle grecque de Flavius Josèphe.